

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 07 AOÛT 2025**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le jeudi 07 août 2025 à compter de 19 h.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.
Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-08-142
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #25-08-143
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande de prolongation – permis de lotissement 2024-903
4. Période de questions
5. Levée de la séance

3. Demande de prolongation – permis de lotissement 2024-903

RÉSOLUTION #25-08-144
DEMANDE DE PROLONGATION – PERMIS DE LOTISSEMENT 2024-903

ATTENDU QUE le conseil municipal a délivré un permis de lotissement #2024-903 à Construction Métis, en date du 19 juillet 2024, pour un projet situé sur le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer (Place des Marronniers);

ATTENDU QUE le projet de lotissement n'est pas encore complété à ce jour en raison d'enjeux techniques et logistiques;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande officielle en date du 04 août 2025 sollicitant une prolongation du délai de validité dudit permis ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis de lotissement ainsi que le règlement municipal applicable permettent une telle prolongation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE la demande a été analysée par le service de l'urbanisme et qu'aucune objection n'a été soulevée quant à l'octroi de cette prolongation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu unanimement :

QUE le Conseil accepte la demande de prolongation du permis de lotissement #2024-903, délivré à Construction Métis, pour une période additionnelle de 6 mois à compter de la date d'échéance initiale ;

QUE cette prolongation soit accordée aux mêmes conditions que celles prévues au permis initial et conformément aux règlements municipaux en vigueur ;

QUE le service de l'urbanisme soit mandaté pour émettre l'avenant au permis en conséquence.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-08-145

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Alexandre Tanguay propose que la présente séance soit levée à 19 h 05.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière